

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN du 31 mai 2022

Délibération N° : 2022/05/31/12B

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le vingt-quatre mai, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 - présents : 17- votants : 19.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, CORRE, PÉRON, GARALT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, BLONS.

Absents et excusés : Mme TANGUY (pouvoir à M. CUEFF), MM. MINGANT (pouvoir à Mme CASU), AVETAND, STERN.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BROCHAIN

## RÉGULARISATION CADASTRALE : ROUTE DE KÉRIEL

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, présente la demande de régularisation cadastrale suivante :

Les propriétaires des parcelles ZM 459 et ZM 461, proposent :

- De céder gratuitement à la commune les parcelles ZM 459 (267 m<sup>2</sup>) et ZM 461 (33 m<sup>2</sup>) ;
- Les frais d'acte et de publicité seraient à la charge de commune.

Mme Florence MAREC-PRIGENT propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition puisque ces deux parcelles constituent une partie du trottoir de la route de Kériel.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Accepte la proposition des propriétaires,

Autorise M. le Maire à procéder à la régularisation cadastrale et à signer tous les documents nécessaires,

Autorise Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, à signer l'acte administratif.

Le Maire,  
Bernard GOALEC

